

# SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINE

# COMITE SYNDICAL DU SMEAT du 24 octobre 2017 A Toulouse - 11 boulevard des Récollets

4.2

# 3ème MODIFICATION DU PLU DE BAZIEGE

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre octobre à seize heures, s'est réuni, sous la présidence de Madame Annette LAIGNEAU, Première Vice-Présidente, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse, après une deuxième convocation en date du dix-neuf octobre deux mille dix-sept, le quorum n'ayant pas été atteint lors de la réunion du dix-huit octobre deux mille dix-sept.

#### Délégués présents :

TOULOUSE METROPOLE	
BASELGA Michel	LAIGNEAU Annette
FRANCES Michel	<b>URSULE</b> Béatrice
MURETAIN	
MANDEMENT André	COMBRET Jean-Pierre
SUTRA Jean-François	MORINEAU Christine
SICOVAL	
ROUSSEL Jean-François	
SAVE AU TOUCH	
COTEAUX BELLEVUE	

## Délégués titulaires ayant donné pouvoir

**BROQUERE** Gilles , représenté par M. BASELGA **FONTA** Christian, représenté par M. FRANCES **LATTES** Jean-Michel , représenté par Mme URSULE **SUSSET** Martine , représenté par Mme LAIGNEAU

SMEAT: 11, boulevard des Récollets - CS 97 802 - 31 078 TOULOUSE CEDEX 4 Tel : 05 34 42 42 80 - Fax : 05 34 41 24 09 - Email : smeat@scot-toulouse.org

#### Délégués titulaires excusés

ALEGRE Raymond
ANDRE Gérard
AREVALO Henri
BAYONNE Serge
BIASOTTO Franck
BOISSON Dominique
BOLZAN Jean-Jacques
CALVET Brigitte
CARLES Joseph
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COQUART Dominique

CALVEI Brigitte
CARLES Joseph
CHOLLET François
COLL Jean-Louis
COQUART Dominiqu
COSTES Bruno
DELPECH Patrick
DELSOL Alain
DESCLAUX Edmond
DOITTAU Véronique
DUCERT Claude

**ESCOULA** Louis **FAURE** Dominique **FOREST** Laurent **GRENIER** Maurice **GRIMAUD** Robert **HAJIJE** Samir **LABORDE** Pascale **LAFON** Arnaud **LATTARD** Pierre **LOZANO** Guy MALNOUE Philippe MARIN Claude **MARIN** Pierre **MEDINA** Robert MIRC Stéphane **MOLINA** Jean-Louis **MONTI** Jean-Charles

**OBERTI** Jacques **PACE** Alain **PERE** Marc **PLANTADE** Philippe **RAYNAL** Claude **ROUGÉ** Michel **RUSSO** Ida **SANCÉ** Bernard **SANCHEZ** Francis **SAVIGNY** Thierry **SERE** Elisabeth **SERP** Bertrand **SIMON** Michel **SUSIGAN** Alain **TABORSKI** Catherine **TOUTUT-PICARD** Elisabeth TRAVAL-MICHELET Karine

**MOUDENC** Jean-Luc

## Délégués suppléants excusés

ARDERIU François
BOLET Gérard
DUQUESNOY Bernard
GARCIA Mireille

MAZEAU Jacques MOGICATO Bruno SERIEYS Alain SERNIGUET Hervé

**MORERE** André

**SIMEON** Jean-Jacques **SOURZAC** Jean-Gervais

Nombre de délégués En exercice : 66 Présents : 9 Votants : 13

Abstention: 0 Contre: 0 Pour: 13

Par courrier reçu le 26 juin 2017, la commune de Baziège a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme, son projet de modification du Plan local d'urbanisme, accompagné d'une Etude sommaire préalable relative au territoire de cohérence urbanisme-transports n° 11 (mai 2017), avant enquête publique. La commune est située en territoire de ville intense du SCoT pour sa partie urbanisée.

### Ce projet a pour objet:

- L'ouverture partielle à l'urbanisation (2,7 ha) du secteur AUO (9 ha) de Bordeblanche, (sous 1,5 pixel mixte) qui, bien que séparé du centre-bourg par la voie ferrée, se situe dans sa continuité, à proximité des services, commerces et équipements (dont un groupe scolaire). L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui accompagne cette ouverture prévoit la réalisation de 90 logements, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du PLU (479 logements à l'horizon 2020) et au rattrapage de ceux, «lissés » sur les deux PLH consécutifs du SICOVAL (2010-2016 et 2017-2022). Elle comporte, également, une part de 20 % de logements locatifs sociaux (LLS). La densité prévue au sein de l'OAP (33 logements/ha) s'avère compatible avec celle recommandée par le SCoT pour ce type de territoire (35 logements à l'hectare) mais restera à apprécier, in fine, à l'échelle, plus large, de l'ensemble du secteur de Bordeblanche. Celui-ci est situé dans le périmètre de Cohérence Urbanisme/Transport n°11 identifié par le SCoT (avec les communes de Montgiscard et d'Ayguesvives). L'étude sommaire jointe au dossier d'évolution du PLU permet de justifier que cette ouverture à l'urbanisation ne conduit pas à dépasser le seuil de 20% de mobilisation des capacités d'extensions urbaines (pixels), à l'échelle de ce périmètre.
- ➤ La mise en place d'un secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) pour permettre l'évolution d'une activité (élevage) située en zone N du PLU. Il est créé un secteur Na, qui correspond aux constructions existantes, dans lequel sont autorisés les extensions et surélévations de bâtiments, dans la limite de 15% de la surface de plancher existante.
- La rectification d'une erreur matérielle (règlement),
- > L'ajout d'une disposition concernant le recul des clôtures par rapport à l'Hers.

Ces trois derniers points n'appellent pas d'observation, au regard du SCoT.

Comité syndical du SMEAT du 24 octobre 2017-Immeuble le Belvédère, Toulouse. 3ème modification du PLU de Baziège

Le Comité syndical entendu l'exposé de Monsieur le Président, délibère et décide :

#### Article 1:

D'émettre un avis favorable au projet de 3ème modification du PLU de Baziège.

#### Article 2:

De notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de Baziège et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 30 octobre 2017.

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour Mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Président

Jean-Luc MOUDENC